

Le 27 juin 2014

Commission des relations du travail
35, rue de Port-Royal Est, 2^e étage
Montréal (Québec) H3L 3T1

À l'attention de M^e Robert Côté, Président

OBJET : Demandes de reconnaissance du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR) en vertu de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1)

Monsieur le Président,

Nous déposons auprès de la Commission des relations du travail, au nom du Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs (CQGCR), des demandes de reconnaissance en vertu des articles 12 et suivants de la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q. c. S-32.1) et l'article 44 de la *Loi modifiant la Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2009, c. 32).

Ces demandes visent, dans le cadre des productions cinématographiques et télévisuelles décrites à l'Annexe 1 de la S-32.1 dans le secteur 1 (film et vidéo) tel que défini à l'article 34 de la LQ 2009 c. 32, les fonctions de :

1. 1^{er} assistant réalisateur
2. 2^e assistant réalisateur
3. 3^e assistant réalisateur
4. Coordonnateur département artistique

REÇU LE

27 JUIN 2014

CRT-MTL

353, rue Saint-Nicolas, Bureau 210, Montréal, Québec H2Y 2P1
Téléphone : (514) 281-0033 • Télécopieur : (514) 284-9328
Courriel : Bureau@matteaupoirier.com

MATTEAU POIRIER avocats Inc.

5. Assistant coordonnateur département artistique
6. Assistant-directeur artistique

L'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS) est actuellement reconnue en vertu de l'article 35, L.Q. 2009 c. 32 pour ces fonctions.

Cependant, la Guilde est déjà reconnue :

- a) pour les fonctions de 1^{er} assistant réalisateur, 2^e assistant réalisateur, 3^e assistant réalisateur et assistant-directeur artistique dans les secteurs 2, 3 et 4.
- b) pour les fonctions de coordonnateur département artistique et assistant coordonnateur département artistique dans les secteurs 2 et 4 et elle a déposé une demande de reconnaissance pour cette fonction dans le secteur 3 (dossiers CM-2014-2645 et CM-2014-2646).

Vous trouverez ci-joints les résolutions du CQGCR autorisant le dépôt des demandes, les Règlements du CQGCR et sa liste de membres, la Constitution de la Guilde canadienne des réalisateurs (*Directors Guild of Canada, DGC*) dont le CQGCR est un affilié, dûment certifiés conformes.

Enfin, nous comparaissons formellement au dossier au nom du CQGCR.

Bien à vous,

Colette Matteau

Colette Matteau



Lisane Bertrand

Matteau Poirier avocats Inc.
Procureurs du CQGCR

P.J.

c.c. de cette lettre seulement
Me Mylène Alder, juge administrative
Me Marie Claude St-Amant, AQTIS
Me Frédéric Massé, AQPM
Me Claude Tarif, AITSE